

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20230623-D2023-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2023

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 19/06/2023

Séance du Vendredi 23 JUIN 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 30/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8 - Mme VALLET n'a pas pris part au vote.

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi vingt-trois juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 19 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 2

PRESENTS : Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Yann GRUMBACH (pouvoir donné à Mme MARTINEZ), Tom KUBLER, Alexandre PARIS (pouvoir donné à M. MAZURE), Jonathan PETIT, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Claire ESPASA.

Délibération : Vote des subventions de l'année 2023 - EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023 -

Une enveloppe globale de 3 000€ a été budgétée et votée en début d'année.

Les membres du conseil municipal, prennent connaissance des différentes demandes de subventions pour l'année 2023,

Après en avoir échangé, le conseil municipal a voté à l'unanimité les subventions selon le tableau ci-dessous.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTION 2023	VOTE
COMITE DES FETES – MERLETTES EN FETE	1 000.00€	9 voix pour
ASSOCIATION DE FIL EN AIGUILLE	300.00€	9 voix pour
WEST LEADER ASSO COUNTRY	300.00€	9 voix pour
UNION CANTONALE DES SAPEURS POMPIERS	500.00€	9 voix pour
LA PERIGRINE	300.00€	9 voix pour
CFA DU BATIMENT	150.00€	9 voix pour
CFA VAL DE REUIL	300.00€	9 voix pour

Mme Le Maire rappelle que les demandes de subventions des associations doivent être adressées chaque année en mairie.

Le montant global des subventions voté ce jour s'élève à 2 850,00€,

Le vote de la répartition du solde d'un montant de 150,00€ sera remis à l'ordre du jour pour un prochain conseil.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 23 JUIN 2023

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

